

LE DEVOIR



CULTURE

L'argent, nerf de la guerre, la chronique d'Odile Tremblay

B1

ACTUALITÉS

La Cour supérieure du Québec élargit l'aide à mourir

A3

ACTUALITÉS

La valeur des propriétés grimpe de 13,7 % à Montréal, selon le nouveau rôle d'évaluation | **A2**

Une question venue du cœur

MANON CORNELIER



En 2015, le chef libéral, Justin Trudeau, avait surpris par son énergie et la générosité de ses engagements. Ses fameuses « voies ensoleillées » avaient séduit après dix années d'un gouvernement conservateur prompt à la confrontation et dirigé par un chef solide mais froid.

Mercredi, première journée officielle de la campagne 2019, la passion avait un autre nom : Elizabeth May. Les convictions de la cheffe du Parti vert n'ont jamais été mises en doute, mais son cri du cœur en faveur de la planète et d'une action vigoureuse contre les changements climatiques tranchait par sa fougue et son authenticité. Pour elle, il ne fait pas de doute que la vraie question de l'urne, celle qui fera la différence, sera celle-là.

Le Parti vert n'a toutefois pas les moyens de ses adversaires pour marteler son message à grande échelle. Il a par contre le vent dans les voiles, selon les sondages. Lui qui n'avait récolté que 3,4 % des voix en 2015, voit ses appuis osciller autour de 11 % dans les dernières enquêtes d'opinion. Cette montée semble se faire aux dépens du NPD qui se bat pour conserver au moins la troisième place aux Communes avec des appuis frôlant 13 %, alors qu'il en avait récolté 19,7 % en 2015. Cet été, le chef, Jagmeet Singh, a d'ailleurs reconnu que son parti ne pouvait aspirer à prendre le pouvoir cette fois-ci. Mme May, elle, se permet de viser haut. « Si vous voulez un vrai changement, changez votre vote et élisez un gouvernement vert », a-t-elle lancé mercredi.

Elizabeth May n'a pas tort de tenter de s'approprier le thème du changement, aucun autre chef n'arrivant à l'incarner. Premier ministre sortant, Justin Trudeau ne peut échapper à la nécessaire défense de son bilan et à la promesse qu'il doit et peut continuer dans la même veine, y compris en matière d'environnement. Fidèle à la tradition du NPD, le chef néodémocrate, Jagmeet Singh, promet des réformes ambitieuses en santé, en éducation, en environnement, mais son message, rendu sans vrai mordant, a les mêmes faiblesses que par le passé, celui de dépendre de l'accord des provinces pour se réaliser. Le chef bloquiste, Yves-François Blanchet, est, de son côté, tout feu tout flamme pour sa première campagne, mais ce qu'il offre est une version modernisée du message que le Bloc a toujours servi aux Québécois depuis ses débuts : On est là pour défendre les intérêts et le consensus québécois en attendant l'indépendance.

Le chef conservateur, Andrew Scheer, lui, a repris le thème fétiche de son parti qui est d'en mettre plus dans la poche des citoyens. Il a toutefois démarré la journée en remettant en question, pour la énième fois, le sens éthique de Justin Trudeau. Il ne pouvait y résister après avoir lu, mercredi matin, la manchette du *Globe and Mail*

VOIR PAGE A 5 : QUESTION

Trudeau doit répondre de l'affaire SNC-Lavalin



Justin Trudeau a dû répondre à des questions sur l'affaire SNC-Lavalin à la première journée de la campagne électorale.

DAVE CHAN AGENCE FRANCE-PRESSE

Les secrets du Cabinet le sont aussi pour la GRC

**HÉLÈNE BUZZETTI
MARIE VASTEL**
CORRESPONDANTES PARLEMENTAIRES
À OTTAWA
LE DEVOIR

Et c'est parti pour cinq semaines et demie. Justin Trudeau a officiellement donné le coup d'envoi de la campagne électorale fédérale mercredi matin à Rideau Hall, conviant comme convenu les électeurs aux urnes le 21 octobre. Mais lui qui voulait plaider la nécessité

d'un second mandat pour achever son œuvre de consolidation de la classe moyenne a été rattrapé par l'affaire SNC-Lavalin.

Le *Globe and Mail* a révélé en matinée que le privilège protégeant les secrets du Cabinet n'avait pas davantage été levé pour la Gendarmerie royale du Canada (GRC) qu'il ne l'avait été pour le Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique. Ainsi, tout comme le

VOIR PAGE A 4 : SNC-LAVALIN

MENU ÉLECTORAL



PAGE A 4 : UN NOMBRE DE CANDIDATES SANS PRÉCÉDENT

PAGE A 5 : LE « MOINS PIRE », LA CHRONIQUE DE MICHEL DAVID

INDEX

Avis légaux B7
Culture B1
Décès B4
Économie B4
Éditorial A6
Grille TV B2
Idées A7
Météo B6
Monde B8
Mots croisés B6
Sports B6
Sudoku B6

III LIVRE

La résistance s'organise

Margaret Atwood offre la suite de *La servante écarlate*

CHRISTIAN DESMEULES
COLLABORATEUR
LE DEVOIR

L

orsque *La servante écarlate* a paru il y a trente-cinq ans, en 1985, pour la plupart des lecteurs il s'agissait de science-fiction. Une terrifiante dystopie dans laquelle les États-Unis, à la suite d'une crise mondiale et d'une guerre civile interminable, se transforment en théocratie puritaine et misogyne où les femmes sont asservies.

Aujourd'hui, à l'heure de l'urgence climatique et de la montée des populismes de droite un peu partout sur la planète, alors que la collapsologie semble faire des petits, les fictions de Mar-

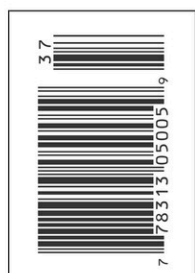
garet Atwood prennent l'apparence d'un cauchemar qu'il nous faudrait peut-être envisager.

C'est l'un des événements littéraires de l'automne 2019, tous pays et langues confondus. Après quelques dizaines de romans, d'essais, de recueils de nouvelles et de poèmes depuis 1969, l'écrivaine canadienne Margaret Atwood lançait cette semaine *The Testaments*, suite de *La servante écarlate* (Robert Laffont, 1987) et fin de l'histoire de la république totalitaire de Gilead. Le roman nous arrivera dans sa traduction française le 10 octobre chez Robert Laffont. Le livre est déjà sélectionné pour le prix

VOIR PAGE A 2 : RÉSISTANCE



Margaret Atwood a mis 35 ans à imaginer la fin de *La servante écarlate*. CHRIS YOUNG LA PRESSE CANADIENNE



III COMMISSIONS SCOLAIRES

Les discussions progressent, notent les anglophones

MARCO FORTIER
LE DEVOIR

Les représentants de la communauté anglophone, qui cherchent à garder leurs commissions scolaires élus par la population, notent des « progrès » dans leurs discussions avec le ministre Jean-François Roberge.

Des membres de l'organisation Quebec Community Groups Network (QCGN) sont sortis encouragés d'une rencontre avec le ministre de l'Éducation, il y a trois semaines. « Pour la première fois, on a senti une sorte de progrès », dit Geoffrey Chambers, président de l'organisme qui représente les communautés anglophones du Québec.

« Le ministre a cherché les détails de ce que nous voulons. Il est conscient de ce qui irait ou n'irait pas pour nous. Il a vraiment étudié cette question », ajoute-t-il.

Le cabinet du ministre Roberge a refusé de commenter l'information révélée mercredi par l'animateur Bernard Drainville, du 98,5 FM, selon laquelle le gouvernement maintiendrait les commissions scolaires anglophones dans son projet de loi à venir sur la gouvernance scolaire. Ce projet de loi vise à abolir les élections scolaires et à créer des « centres de services » aux écoles.

Le premier ministre, François Legault, a indiqué que cet enjeu fera partie des discussions à la rencontre de deux jours des élus de la Coalition avenir Québec (CAQ), qui aura lieu jeudi et vendredi à Rivière-du-Loup. « Nous avons toujours eu l'intention de calmer les gens. Nous allons décentraliser [la gestion du réseau scolaire] et nous allons regarder les suggestions, dont celles des commissions scolaires anglophones », a-t-il dit.

Si le gouvernement Legault préserve les commissions scolaires anglophones, il adoptera le « même compromis que celui adopté par la Nouvelle-Écosse » pour les francophones, s'est réjouie sur Twitter la politologue Stéphanie Chouinard, du Collège militaire royal de Kingston et de l'Université Queen's. La veille, elle a indiqué au *Devoir* que la jurisprudence est favorable aux minorités linguistiques canadiennes qui veulent garder le contrôle de leurs commissions scolaires.

La communauté anglophone du Québec, en tout cas, est prête à se battre devant les tribunaux pour défendre le contrôle de ses écoles. Le QCGN envisage de se joindre à la bataille de la Commission scolaire English-Montréal pour garder ses commissions scolaires. « Nous avons des droits constitutionnels. S'ils ne sont pas respectés, nous utiliserons tous les moyens pour les protéger », dit Geoffrey Chambers.

Avec Mylène Crête



Montréal a déposé son nouveau rôle d'évaluation qui servira de base de calcul pour établir les taxes municipales et scolaires.

ANNIK MH DE GARUFEL LE DEVOIR

III MONTRÉAL

La hausse de taxes ne dépassera pas 2 % en 2020, promet Valérie Plante

La valeur des propriétés a bondi de 13,7 %, selon le nouveau rôle d'évaluation

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

La valeur des immeubles sur le territoire de l'agglomération de Montréal a augmenté de 13,7 %, indique le rôle d'évaluation déposé par la Ville de Montréal mercredi pour les trois prochaines années. Pour le secteur résidentiel, cette hausse atteint 15 %. L'administration de Valérie Plante promet toutefois que les hausses de taxes des Montréalais seront limitées à 2 % en moyenne l'an prochain.

Les données du nouveau rôle d'évaluation contrastent avec celles du précédent rôle, qui fixait à 5,9 % la hausse de valeur pour l'ensemble des propriétés de l'île de Montréal.

Ce sont les immeubles résidentiels de six logements ou plus qui ont connu la plus forte progression avec une croissance de 21,7 %. La valeur des unifamiliales a pour sa part augmenté de 16,7 %, tandis que celle des immeubles résidentiels de cinq logements ou moins a bondi de 13,6 %. Quant aux logements en copropriété (condominiums), dont la croissance avait été limitée à 2,2 % dans le rôle précédent, leur valeur a grimpé de 8,7 %. Leur valeur moyenne atteint 359 800 \$ à Montréal.

La valeur des immeubles non résidentiels a quant à elle augmenté en moyenne de 9,8 % sur l'île de Montréal.

Verdun en tête

À l'échelle de la ville de Montréal, ce sont les arrondissements de Verdun (19,8 %), du Sud-Ouest (17,1 %), du Plateau-Mont-Royal (16,7 %), d'Outre-

19,8 %

C'est dans l'arrondissement de Verdun qu'on retrouve la hausse moyenne de la valeur des propriétés la plus élevée.

27,4 %

Le titre de ville liée ayant la plus forte augmentation revient à L'île-Dorval

mont (16,3 %) et de Rosemont-La Petite-Patrie (14,6 %) qui ont connu les hausses de valeur les plus importantes. Les arrondissements d'Anjou (8,1 %), de Montréal-Nord (6,9 %) et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (6,5 %) ferment la marche.

Du côté des villes liées, L'île-Dorval (27,4 %) trône au sommet du palmarès des hausses de valeur, suivie de Beaconsfield (25,9 %), de Hampstead (23,6 %), de Mont-Royal (23,1 %), de Kirkland (22,6 %) et de Westmount (20,6 %).

Un total de 488 683 unités sont inscrites dans ce rôle qui couvre les années 2020, 2021 et 2022, pour une valeur totale de 384,5 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 75,7 milliards par rapport au rôle précédent.

Plusieurs facteurs ont pu contribuer aux hausses observées dans l'ouest de l'île, où elles avaient été plutôt mitigées lors du dernier rôle. « Il y a peut-être juste un rééquilibrage », note Joanie Fontaine, économiste à la firme JLR. Mais l'effet du Réseau express métropolitain (REM) pourrait commencer à se faire sentir, non seulement dans les villes liées, mais aussi à Verdun — qui englobe L'île-des-Sœurs, où une station sera construite —, avance-t-elle : « Il va y avoir une plus-value dans les secteurs qui sont à proximité du REM. »

L'impact sur les taxes

Révisé tous les trois ans, le rôle foncier sert de référence au calcul des taxes scolaires et municipales. Il se base sur les données du marché immobilier au 1^{er} juillet 2018. À cette date,

31 000 transactions avaient été enregistrées sur l'île de Montréal.

Les hausses de valeur n'entraînent pas nécessairement une augmentation des taxes du même ordre puisque le rôle pourrait être étalé sur trois ans, et la Ville ajuste à la baisse le taux de taxation. Reste que les propriétaires dont la résidence est touchée par une valeur au-dessus de la moyenne peuvent s'attendre à devoir assumer une hausse de taxes plus salée.

Le président du comité exécutif, Benoit Dorais, a toutefois promis que les hausses de taxes se limiteraient à l'indice des prix à la consommation (IPC) établi par le Conference Board, soit à une moyenne de 2 % pour le secteur résidentiel et à 1,5 % pour les immeubles non résidentiels. Ce taux n'inclut pas les taxes locales qui pourraient imposer certains arrondissements, a-t-il précisé. « 2 %, c'est raisonnable, croit-il. C'est sûr que ça se répartira différemment selon les arrondissements. »

Le budget 2020 de la Ville, qui déterminera le taux de taxation et les hausses relatives à chacun des arrondissements montréalais, sera déposé plus tard cet automne.

Le groupe citoyen Montréal pour tous n'est pas rassuré par les promesses de M. Dorais. « L'élasticité de la taxation foncière actuelle ne peut plus être étirée », soutient l'organisme, qui presse la Ville d'adopter d'autres mesures pour aider les contribuables comme demander à Québec 1 % de la TVQ et créer un programme de prêts à taux réduit qui permettrait aux propriétaires en difficulté de reporter le paiement de leur impôt foncier.

Margaret Atwood, la visionnaire

RÉSISTANCE

SUITE DE LA PAGE A 1

Booker 2019 et son adaptation en série télévisée serait déjà en cours.

Des nouvelles de Tante Lydia

La fin de *La servante écarlate* nous apprenait que Defred, esclave reproductrice dont le récit se confondait avec le roman, était parvenue à kidnapper sa seconde fille avant de la confier à des gens qui la feraient passer au Canada, un pays neutre. Le destin de la narratrice, pour sa part, restait flou, et il va le demeurer.

The Testaments, roman à trois voix, nous apprend ce qui est arrivé aux enfants de Defred quinze ans plus tard. Agnès, sa première fille confiée à un couple de hauts dirigeants, a évité de justesse à 13 ans un mariage forcé avec un vieillard. Avant d'intégrer il y a neuf

ans la caste des Tantes, seules femmes qui ont le droit de lire, une caste féminine chargée de forger et de faire appliquer les lois, d'éduquer et de contrôler les filles.

Exit Defred, la « servante écarlate » qui était au cœur du premier livre (et de la série télévisée), mère d'Agnès et de « Bébé Nicole », qui a été envoyée clandestinement au Canada. Mais bienvenue à Tante Lydia, le personnage qui est au cœur de ce nouveau livre, grande vilaine du premier roman, qui a couché par écrit sa propre version de l'histoire de la chute de Gilead. Comment le régime de Gilead a-t-il chuté ? Atwood raconte avoir écrit *The Testaments* pour répondre en partie à cette question.

Juge pour la famille, Tante Lydia avait 53 ans au moment de son arrestation par les autorités de Gilead. Femme organisée et pragmatique, tout en œuvrant en apparence pour réformer une

Nul ne saurait blâmer Margaret Atwood, 79 ans, d'avoir cherché à répondre à des questions qu'elle avait elle-même laissées en suspens, à boucler la boucle ou à surfer sur le succès de la série télé

société décadente et corrompue et appartenant aux « Fondatrices », elle se révèle une femme de tête puissante, qui tire les ficelles et complot pour mettre en œuvre un plan digne de Machiavel afin de faire tomber ce régime autoritaire.

La réponse à un mystère

Sans trop en dévoiler, disons que c'est peut-être la plus grande surprise du roman. Qui vient aussi répondre à l'un des plus épais mystères de *La servante écarlate* : comment des femmes peuvent-elles accepter d'asservir ainsi d'autres femmes ? Atwood démonte la mécanique de la terreur. Elles y consentent parce qu'elles n'ont en réalité aucun choix. C'est oui ou c'est non. Mais la conséquence d'un refus de collaborer, d'humilier, de punir et de tuer équivalait à accepter de subir une mort violente.

Semer la haine et la mort parce qu'on aime trop la vie ? C'est possible, nous dit Atwood en parlant de Tante Lydia. C'est une réalité humaine, tout simplement. Aussi complexe que paradoxale.

Mais les ficelles utilisées par l'écrivaine sont grosses, le plan pour ébranler les fondations de Gilead est abracadabrante et le récit manque de tension. De plus, de nombreux pans d'ombre

subsistent encore. Par ses descriptions et la dilution des voix narratives, cette suite est plus légère que le premier roman. On en apprend certes un peu plus sur la création de la république de Gilead, mais de manière allusive et avec certaines longueurs.

Toutefois, nul ne saurait blâmer Margaret Atwood, 79 ans, d'avoir cherché à répondre à des questions qu'elle avait elle-même laissées en suspens, à boucler la boucle ou à surfer sur le succès de la série télé. Il reste que, si elle a mis trente-cinq ans à imaginer la fin, elle n'en a pas mis autant pour l'écrire.

Et c'est le talent visionnaire de l'écrivaine, raconteuse rebelle et un peu sorcière. Une séance photo pour le *Sunday Times Style* nous la montrait d'ailleurs posant en grande prêtresse de la fiction, drôlement échevelée, bardée de symboles liés au tarot — un sujet qu'elle connaît bien et sur lequel elle a déjà écrit.

La force, la véritable force du roman de Margaret Atwood transcende un peu ses pages. C'est que, sans en avoir l'air, elle nous parle d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

The Testaments

★★★★ 1/2

Margaret Atwood, McClelland & Stewart, Toronto, 2019, 432 pages

III SOCIÉTÉ

Le tribunal élargit l'aide médicale à mourir

Restreindre l'assistance létale aux seules personnes en fin de vie est anticonstitutionnel, tranche la juge Christine Beaudoin

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Un jugement de la Cour supérieure rendu mercredi matin à Montréal accorde l'accès à l'aide médicale à mourir aux personnes éprouvant des souffrances physiques ou psychologiques intolérables. Même si leur mort naturelle n'est pas raisonnablement prévisible. Même si elles ne sont pas en fin de vie.

Le premier ministre François Legault y voit un argument supplémentaire pour élargir l'aide médicale à mourir. « Déjà, on avait annoncé qu'on voulait voir à élargir la loi dans le cas de certaines personnes qui n'étaient pas en fin de vie, a-t-il rappelé en sortant du conseil des ministres mercredi après-midi. Donc, je pense que ça vient juste ajouter une raison de plus pour regarder tout le dossier et, bon, on prendra des décisions : est-ce qu'on va en appel, est-ce qu'on change la loi? On va vous revenir de ce côté-là. »

Dans sa décision, la juge Christine Beaudoin déclare inconstitutionnelles les dispositions légales québécoise et canadienne contestées par deux citoyens souffrant de graves problèmes de santé et à qui le système médical refusait l'accès à l'assistance létale.

Nicole Gladu et Jean Truchon faisaient cause commune dans cette cause entendue en janvier. La juge a salué « le courage et la détermination » des deux

requérants qui ont « porté la cause sur leurs épaules » tout en les exemptant des frais de justice. Un appel demeure possible dans les trente jours.

La demanderesse Nicole Gladu (73 ans) est accablée depuis un quart de siècle par un syndrome post-poliomyélite sévère. Le corequérant Jean Truchon (51 ans) est atteint pour sa part de triparalysie depuis sa naissance. Ils vont s'exprimer en conférence de presse jeudi matin.

Ces deux personnes conservent leurs fonctions cognitives et mentales intactes, « et même supérieures à la normale », résume le jugement. Les deux ont tenté d'obtenir l'aide médicale à mourir, en vain, parce qu'elles n'étaient pas jugées « en fin de vie », comme l'exigent les lois adoptées il y a cinq ans.

Vu les circonstances exceptionnelles de la cause, la Cour accorde aux deux législateurs une période de suspension de la déclaration d'invalidité d'une période de six mois pour permettre les ajustements nécessaires.

Par contre, pour ne pas brimer encore davantage les droits des deux demandeurs, le tribunal leur accorde une exemption constitutionnelle, elle aussi valide pour six mois. Ils pourront donc se prévaloir de l'aide létale recherchée « s'ils satisfont aux conditions d'admissibilité prévues par les lois fédérale et provinciale ». Cette précaution est liée à la transformation possible de leurs conditions



Nicole Gladu et Jean Truchon, deux personnes lourdement handicapées, ont mené leur combat avec l'avocat Jean-Pierre Ménard.
JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

La bataille n'est pas finie, mais elle est bien engagée. Il y aura des suites. L'élargissement, on en est là pour vrai.

JEAN-PIERRE MÉNARD



physiques et psychologiques, par exemple leur aptitude à consentir, leur souffrance ou leur condition médicale, « qui devront faire l'objet d'une nouvelle évaluation », dit la décision.

Élargissement

Ce jugement constitue une étape importante de plus dans la décriminalisation de l'aide médicale à mourir au pays. La loi accorde ce recours ultime tout en restreignant son usage. Il reste encore des interrogations fondamentales au sujet de l'extension de ce droit à la mort assistée aux mineurs, aux personnes inaptes ou par directives médicales anticipées. Ces enjeux ne font pas l'objet du présent jugement.

« Nous sommes très, très, très satisfaits du jugement, pour mes clients d'abord. C'est un énorme soulagement pour eux, dit au *Devoir* M^e Jean-Pierre Ménard, qui représente M^{me} Gladu et M. Truchon. C'est un énorme soulagement. La bataille n'est pas finie, mais elle est bien engagée. Il y aura des suites. L'élargissement, on en est là pour vrai. Nous allons aussi développer des stratégies envers les gouvernements. »

Québec a reçu en juin le rapport d'un groupe d'experts sur l'élargissement des critères d'accès à cette assistance de fin de vie. Les dix sages recommandent de reconnaître la formulation d'une demande anticipée, par exemple en prévision d'une mala-

die dégénérative incurable.

Une étude menée par l'Université de Sherbrooke en 2017 a montré que 91 % des proches aidants sont d'accord pour étendre la mesure ultime aux personnes inaptes en phase terminale ayant préalablement exprimé par écrit leurs demandes. En plus, 72 % des répondants sont favorables à cette mesure létale même sans directive écrite.

« La population a beaucoup d'attentes, dit la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danièle McCann, qui va rencontrer le groupe d'experts. Je suis encore en train d'analyser ce rapport. On veut en discuter dans une étape subséquente avec les collègues à l'Assemblée nationale. On veut que ce soit en discussion de manière transpartisanne. »

Le porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé, le libéral André Fortin, prie la procureure générale du Québec, Sonia LeBel, de ne pas interjeter appel. Le groupe parlementaire libéral est disposé à épauler la ministre de la Santé afin de se conformer à la décision de la juge Christine Beaudoin.

Avec Marco Bélair-Cirino et Mylène Crête à Québec

VOIR PAGE A 6 : **PLUS DE DIGNITÉ, MOINS DE RESTRICTIONS.** L'ÉDITORIAL DE MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

III JUSTICE

Se marier devant Dieu, aux conditions des hommes

GUILLAUME BOURGALT-CÔTÉ
LE DEVOIR

Le Code civil n'entrave pas la liberté de religion sous prétexte qu'il impose des conséquences juridiques aux couples qui optent pour un mariage religieux, tranche la Cour d'appel

Un mariage religieux a des conséquences juridiques et les obligations qui y sont rattachées ne restreignent pas la liberté de religion, a tranché mercredi la Cour d'appel du Québec. Le jugement met un terme à un épisode qui avait plongé dans l'embarras le gouvernement Couillard en mars 2016.

La Cour d'appel a ainsi rejeté l'appel d'un homme qui prétendait « qu'en associant des conséquences juridiques au mariage religieux, le Code civil du Québec entrave l'exercice de la liberté de religion des individus ».

Il faisait valoir que les croyants qui se sentent forcés de se marier pour vivre en conjugalité étaient désavantagés par rapport aux non-croyants, qui peuvent vivre en union libre et régler à leur bon vouloir les termes de la « dimension économique de leur conjugalité ». Au Québec, le mariage entraîne différentes obligations financières — partage des biens, pension alimentaire, protection de la résidence familiale, etc. —, ce qui n'est pas le cas des unions libres.

La Cour d'appel indique dans son jugement qu'on « ne peut voir dans les conséquences juridiques rattachées au mariage célébré par un ministre du culte une entrave à la liberté qu'a chacun de croire et de pratiquer ses croyances ». Le tribunal n'y voit ainsi pas d'entorse aux chartes canadienne et québécoise des droits et libertés.

De la même manière, le fait de se marier ne cause pas de préjudice sur le plan économique, note-t-on. « Bénéficiaire du cadre juridique [du mariage], par opposition à celui des conjoints de fait, qui n'ont pas droit à la même protection, ne peut être considéré comme un désavantage [...]. Au contraire, il favorise [les époux] et il ajoute à leurs droits en instaurant un régime qui met en œuvre un principe fort d'égalité et de protection. »

Le juriste Alain Roy, qui a agi comme consultant auprès de l'appelant dans cette cause (et qui est impliqué de près dans le dossier de la réforme du droit québécois de la famille), note à cet égard que la Cour d'appel « partage la prétention [soulevée par la Cour suprême dans le fameux dossier d'Eric et Lola] selon laquelle les conjoints de fait subissent un désavantage par rapport aux conjoints mariés », puisque rien ne les protège sur le plan juridique. M. Roy a salué mercredi un « jugement étoffé ».

Pas d'unions spirituelles!

La Cour rappelle autrement que tout célébrant d'un mariage religieux a le devoir, en vertu du Code civil, de transmettre la déclaration de mariage au directeur de l'état civil.

Une évidence? Oui... mais non, considérant ce que la Procureure générale du Québec (Stéphanie Vallée à l'époque) avait plaidé il y a trois ans — et qui avait été retenu dans le jugement de la Cour supérieure qui vient d'être renversé.

La juge Alary avait alors stupéfié la communauté juridique québécoise. « Dans la mesure où des conjoints font appel à un ministre du culte pour célébrer un mariage uniquement religieux, le Tribunal ne voit pas pourquoi ce ministre devrait faire parvenir au directeur de l'état civil la déclaration de mariage », disait-elle en reprenant un argumentaire développé dans ce procès par le procureur du gouvernement (et qui permettait de contourner les prétentions sur la liberté de religion et le droit à l'égalité).

La ministre Vallée avait eu fort à faire pour défendre cette position par la suite. Le concept des sous-mariages sans conséquences civiles — des « unions spirituelles » qui ouvraient selon plusieurs la porte aux mariages forcés — a finalement été abandonné, Québec ayant plaidé en Cour d'appel le contraire de ce qu'il avait défendu devant la Cour supérieure.



ISTOCK



III VIGIE PARITÉ

Un nombre sans précédent de candidates

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ
LE DEVOIR

La campagne électorale fédérale s'est mise en branle mercredi avec un contingent inédit de femmes candidates : elles composent actuellement près de 40 % de l'ensemble des candidats investis par les cinq principaux partis fédéraux, montre une recension effectuée dans le cadre du projet Vigie parité du *Devoir*.

Le Parti libéral du Canada (PLC), le Parti conservateur du Canada (PCC), le Nouveau Parti démocratique (NPD), le Parti vert du Canada (PVC) et le Bloc québécois ont d'ores et déjà nommé 83 % de leurs candidats, et on compte parmi eux 39,7 % de femmes — à un cheveu du seuil minimal de la parité, établi à 40 %.

En nombre absolu, elles sont 471 à être candidates... soit autant qu'en 2015, mais il reste encore plus de 240 candidats à être investis.

Au Québec, les partis dépassent présentement ce plancher, avec 42,7 % de femmes parmi les candidats nommés (79 % des effectifs ont été confirmés). Lors de la dernière campagne électorale provinciale — qui a mené à un nombre record d'élues —, les partis présents à l'Assemblée nationale avaient présenté 47 % de femmes candidates, un autre record.

Progression

C'est la neuvième lecture de l'évolution du bassin de candidatures que *Le Devoir* mène depuis le 8 mars dernier, et chaque mise à jour a montré une progression du taux de candidatures féminines. La progression se mesure aussi par rapport à la dernière campagne fédérale, en 2015. À l'époque, les femmes représentaient le tiers de tous les candidats (le dernier Parlement était composé de 26 % de femmes).

À l'échelle nationale, le NPD demeure le parti avec la plus forte proportion de candidates... mais aussi celui qui doit encore nommer le plus grand nombre de candidats — il lui en manque encore 158 sur 338. Les verts suivent, avec 43,5 % de femmes et des effectifs presque complets. Ces deux partis avaient déjà présenté le plus grand nombre de candidates aux élections de 2015.

Les libéraux (31 % de femmes candidates il y a quatre ans) et les conservateurs (20 % lors de la dernière élection) améliorent cette année leur ratio. Avec une quarantaine de candidats à nommer, les libéraux comptent 39,5 % de femmes, alors que les conservateurs en ont 31,1 % (tous leurs candidats ont été nommés).

Quant au Québec, les conservateurs (39,7 %), les libéraux (43,5 %) et les verts (42,7 %) frôlent ou dépassent le seuil paritaire. Le Bloc québécois est à 35,7 %, avec 56 candidats investis. Le NPD dépasse tout le monde (62,1 % de femmes), mais il lui manque toujours 49 candidats sur 78.

42,7 %

C'est le pourcentage de femmes parmi les candidats nommés au Québec par les cinq principaux partis fédéraux.

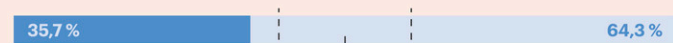
Les chiffres de la Vigie parité sont basés sur les informations transmises par les partis et ne comptent que les candidats officiellement investis. Le Parti populaire du Canada n'a pas fourni ces données.

Vigie parité canadienne : 9^e compilation

Au pays, le nombre de circonscriptions s'élève à 338.

Bloc québécois

56 candidats dévoilés (sur 78)



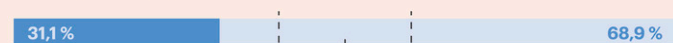
Nouveau Parti démocratique

180 candidats dévoilés



Parti conservateur du Canada

338 candidats dévoilés



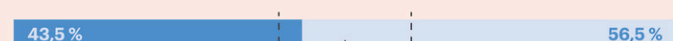
Parti libéral du Canada

296 candidats dévoilés



Parti vert du Canada

317 candidats dévoilés



Femmes Hommes

Infographie *Le Devoir*

EN BREF



VALÉRIAN MAZATAUD
LE DEVOIR

Pierre Nantel, souverainiste en sursis

OTTAWA — À peine arrivé dans les rangs du Parti vert, le transfuge Pierre Nantel se retrouve dans l'eau chaude pour avoir professé son appui à la souveraineté. En entrevue avec QUB radio mardi, M. Nantel a déclaré : « Séparons-nous au plus vite ! Non, mais, séparons-nous au plus vite ! » L'ancien député néodémocrate de Longueuil — Saint-Hubert a ajouté que « s'il y avait une question référendaire au Québec, je voterais oui, bien évidemment ». Il s'est empressé d'ajouter qu'il ne militait pas activement pour autant pour la séparation. « Si je voulais m'organiser pour que le Québec puisse enfin être indépendant, j'irais faire de la politique provinciale. » Confrontée à ces déclarations, la cheffe du Parti vert, Elizabeth May, a indiqué qu'elle était convaincue que Pierre Nantel « n'est

pas un séparatiste ». Mais elle a ajouté qu'elle parlerait à son candidat. « Parce que nous n'aurons pas un candidat qui pense qu'il peut travailler à rompre notre pays. » M. Nantel et M^{me} May ne s'étaient toujours pas parlé mercredi soir au moment où ces lignes étaient écrites. En entrevue avec *Le Devoir*, Pierre Nantel explique que tout ceci constitue un « qui-proquo ». « Il n'y a pas de place pour un séparatiste au Parti vert ? Sincèrement, je ne pense pas que c'est ce qu'elle veut dire. Ce qu'elle veut dire, c'est qu'on n'est pas là pour faire l'apologie du Québec indépendant à la Chambre des communes. Et je suis d'accord. » Selon M. Nantel, M^{me} May « sait très bien que je suis souverainiste ». Sur Twitter, son ancien collègue, le député du NPD Charlie Angus, a écrit que le départ de M. Nantel constituait un « bon débarras ».

Hélène Buzzetti et Marie Vastel

La laïcité s'invite en cette première journée

Justin Trudeau n'écarte pas une participation éventuelle d'Ottawa dans la contestation de la loi sur la neutralité de l'État québécois

MARIE VASTEL
HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTES PARLEMENTAIRES
À OTTAWA
LE DEVOIR

Justin Trudeau a démarré sa campagne électorale avec une sortie qui a fait bondir son homologue québécois. Le premier ministre sortant a entrouvert la porte à ce qu'un gouvernement libéral se joigne à une contestation judiciaire de la loi québécoise sur la laïcité. Ce qui a amené le premier ministre québécois, François Legault, à sommer les chefs fédéraux de se mêler de leurs affaires.

Le ton de M. Trudeau semblait avoir changé, au premier jour de la campagne électorale fédérale. Jusqu'ici, le chef libéral était resté flou lorsqu'il se faisait demander si son gouvernement pourrait intervenir contre la loi 21 du Québec. Or, mercredi, il a laissé entendre que, bien qu'une participation fédérale soit exclue « pour l'instant », cela pourrait changer un jour.

« Pour l'instant nous trouvons que c'est contre-productif pour un gouvernement fédéral de s'engager directe-

ment dans cette cause », a indiqué Justin Trudeau, en conférence de presse à sa sortie de Rideau Hall pour lancer le bal de la campagne électorale. Le chef libéral avait été critiqué par des chroniqueurs du Canada anglais, qui lui reprochaient de ne pas s'opposer assez farouchement à la loi québécoise.

M. Trudeau s'est dit mercredi « très content que les Québécois eux-mêmes soient en train de contester cette loi en cour, soient en train de défendre la Charte canadienne des droits et libertés ». « Nous allons suivre attentivement tout ce qui se passe dans le processus judiciaire et nous allons prendre nos décisions au fur et à mesure, si nous allons intervenir », a-t-il ajouté.

Il n'en fallait pas plus pour que François Legault prenne le micro à son tour afin de rappeler les aspirants premier ministre du Canada à l'ordre. « Ce que je leur demande, c'est de s'engager — pas juste pour l'instant, pour de bon — à ne jamais contester la loi qui interdit les signes religieux pour les personnes qui sont en autorité. C'est aux Québécois de choisir. Les Québécois ont choisi. »

Le premier ministre caquiste s'est

abstenu de critiquer directement Justin Trudeau. Mais il en avait visiblement contre son choix de mots. « Je voudrais que ce ne soit pas seulement "pour l'instant", mais pour de bon », a-t-il affirmé.

Les autres ferment la porte

Le chef conservateur Andrew Scheer, lui, a fourni une réponse catégorique. « Nous n'avons aucune intention d'intervenir dans cette cause », a-t-il déclaré en lançant sa campagne à Trois-Rivières. M. Scheer n'a toutefois pas précisé s'il estimait, comme ses homologues des principaux partis fédéraux, que la loi québécoise empiète sur les droits des citoyens. « Les gens qui s'opposent à cette loi plaident leur cause présentement devant les tribunaux. C'est leur droit. [...] Pour notre part, nous ne déposerons pas ce genre d'initiative au niveau fédéral », s'est-il contenté de répondre.

Du côté du Nouveau Parti démocratique, Jagmeet Singh s'était déjà révisé après sa course à la chefferie. Bien qu'il ait au départ laissé entendre qu'il se joindrait à une contestation judiciaire

Le chef libéral peut-il lever le secret du C

SNC-LAVALIN

SUITE DE LA PAGE A 1

commissaire Mario Dion, la GRC n'a pas eu accès à certains documents en lien avec l'affaire SNC-Lavalin et les personnes qu'elle rencontre sont limitées dans ce qu'elles peuvent dire. La GRC n'a pas ouvert d'enquête officielle sur cette affaire, mais elle en interroge des acteurs pour déterminer s'il y a lieu d'en ouvrir une pour entrave à la justice. La GRC a rencontré mardi l'ancienne ministre Jody Wilson-Raybould.

Avant même de lancer sa propre campagne, le chef conservateur, Andrew Scheer, a demandé à son rival libéral de reconsidérer sa position. « La seule raison pour laquelle Justin Trudeau va continuer de refuser de lever le privilège, c'est parce qu'il y a quelque chose à cacher de plus grave que ce que l'on sait aujourd'hui. »

M. Trudeau a soutenu que cette décision relevait du Conseil privé. « Nous respectons toujours les décisions prises par notre fonction publique. Nous respectons la décision du greffier », a-t-il dit. Mensonge, a rétorqué M. Scheer en soutenant que « la décision de lever le secret du Cabinet revient au premier ministre ».

Deux sources consultées par *Le Devoir* donnent raison à M. Scheer. Le professeur de droit constitutionnel Peter Russell explique que le greffier du Conseil privé prend la décision, mais le premier ministre dont il relève peut la renverser. « M. Trudeau a choisi de

ne pas désapprouver son greffier », résume M. Russell. L'ancien greffier Mel Cappe (1999-2002) abonde dans le même sens. « Le secret du Cabinet relève du premier ministre et il peut le lever. Mais tous les greffiers conseilleront au premier ministre de ne PAS lever ce privilège. » Ceci afin de permettre aux ministres de parler librement.

Ceci dit, secret levé ou pas, la GRC n'entamerait pas d'enquête maintenant, puisqu'elle a pour règle de ne pas entamer d'activités touchant la classe politique en période électorale. La GRC avait été blâmée pour avoir influencé le cours de la campagne de 2005-2006 en annonçant l'ouverture d'une enquête à propos de Ralph Goodale, ministre libéral qu'elle avait finalement blanchi en 2007.

La classe moyenne interpellée

Le lancement des hostilités électorales a été l'occasion pour chaque chef fédéral d'exposer son offre politique. Sans surprise, le chef libéral a réclamé un second mandat pour poursuivre son œuvre. Justin Trudeau a rappelé que, pendant son règne, plus d'un million d'emplois ont été créés, le taux de chômage a atteint un creux historique et 300 000 enfants sont sortis de la pauvreté grâce à la nouvelle allocation canadienne pour enfants. Renouer maintenant avec les conservateurs ramènerait selon lui « l'austérité ».

« Nous avons un choix à faire : continuer d'aller vers l'avant et bâtir sur les progrès réalisés, ou retourner en arrière avec les politiques des années Harper.

Les conservateurs aiment dire qu'ils sont en faveur des gens, mais ils réduisent les impôts pour les mieux nantis et réduisent les services pour tous les autres. »

Le chef conservateur Andrew Scheer, lui, a présenté M. Trudeau comme un premier ministre dépensier, déconnecté de la classe moyenne et qui « a perdu l'autorité morale de gouverner ». « Le compte à rebours pour que le Canada se débarrasse de Justin Trudeau est officiellement lancé », a-t-il déclaré. M. Scheer a soutenu, sans le démontrer, que « Justin Trudeau a augmenté les taxes et les impôts de 80 % de la classe moyenne ».

Le chef conservateur a donné le coup d'envoi de sa campagne nationale à Trois-Rivières où il compte sur l'ancien maire de la ville, Yves Lévesque, pour ravir cette circonscription au NPD et ainsi étendre la représentation de son parti au-delà de la région de Québec.

De son côté, le chef du Bloc québécois, Yves-François Blanchet, a décidé de lancer sa campagne à Québec où le parti ne compte plus aucun député depuis le balayage de 2011. Dans cette région où la Coalition avenir Québec (CAQ) est solidement implantée, le chef bloquiste a mis de l'avant ses affinités avec le gouvernement caquiste. « C'est à Québec qu'il y a notre seul parlement national avec un gouvernement qui, pour la première fois depuis longtemps, affiche un nationalisme décomplexé qui, il faut le dire, fait du bien. »

Un corridor énergétique, opposition ou non

TROIS-RIVIÈRES — Le projet de corridor énergétique d'Andrew Scheer se réalisera même si une province s'y oppose, a laissé entendre le chef conservateur dans son premier point de presse de la campagne, à Trois-Rivières. « Je vais toujours appuyer le secteur énergétique et je suis convaincu que c'est mieux d'avoir le pétrole de l'ouest du Canada que le vrai pétrole sale qui vient de l'Arabie saoudite ou du Venezuela, des pays qui n'ont aucun respect pour les droits de la personne », a répondu M. Scheer à une question portant sur les conséquences du refus d'une province de laisser passer ce projet phare conservateur. M. Scheer présente souvent ce projet comme une grande collaboration entre le fédéral, les provinces, les communautés autochtones et le secteur privé. « Les projets de compétence fédérale sont

de la responsabilité du fédéral, [mais] c'est absolument essentiel pour le fédéral de travailler avec les provinces dans un esprit de collaboration », a-t-il réitéré mercredi. Le gouvernement Legault a déjà fait part de ses réserves au sujet du projet, qui créerait un corridor unique à travers le pays et dans lequel seraient à l'avenir construits tous les oléoducs, gazoducs et lignes hydroélectriques. Mercredi, le cabinet de M. Legault faisait référence à une déclaration diffusée à la fin du dernier Conseil de la fédération, dans laquelle le gouvernement québécois rappelait « qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale en ce qui a trait au passage de nouveaux oléoducs de pétrole sur son territoire ». On soulignait dans le même texte que Québec « demeure ouvert à favoriser l'acheminement de l'hydroélectricité et du gaz naturel sur les marchés ».

Guillaume Bourgault-Côté

Singh et son « défi supplémentaire » au Québec

TROIS-RIVIÈRES — Le turban porté par le chef néodémocrate, Jagmeet Singh, représente « un défi supplémentaire » pour les candidats du NPD au Québec. C'est ce qu'a candidement admis en entrevue le député néodémocrate Robert Aubin, qui brigue la circonscription de Trois-Rivières. Porté par la vague orange qui lui avait permis de récolter une majorité de près de 15 000 votes en 2011, Robert Aubin a vu sa majorité chuter à moins de 900 voix en 2015. Il sait que son siège est menacé, lui dont la formation politique se classe cinquième dans la circonscription selon un sondage publié dans *Le Nouvelliste* mercredi. Optimiste, il croit toutefois que la nouvelle publicité mettant en vedette Jagmeet Singh (avec et sans turban) contribue à ouvrir un autre regard sur son chef.

La Presse canadienne

Le « moins pire »

MICHEL DAVID



Quand arrive une élection, peu importe l'ordre de gouvernement, plusieurs éprouvent un certain découragement en se rappelant l'axiome de Joseph de Maistre : « Toute nation a le gouvernement qu'elle mérite. » Sommes-nous si peu méritants pour avoir toujours cette impression de devoir choisir le « moins pire » ?

Il arrive parfois qu'on ait une agréable surprise. Il y a un an, un grand nombre de Québécois ont voté pour la CAQ avant tout pour se débarrasser des libéraux et ils ont découvert à François Legault des qualités qu'ils ne lui soupçonnaient pas. Certes, personne n'est parfait et cette lune de miel ne durera pas éternellement, mais le moral de la nation est indéniablement meilleur qu'au cours des années précédentes.

Il n'y a pas eu de surprise dans le cas de Justin Trudeau, qui est devenu premier ministre parce que les Canadiens en avaient assez des conservateurs et que Thomas Mulcair a mené une campagne atroce. Durant son séjour dans l'opposition, le chef libéral était perçu comme un bellâtre sans grande envergure, et c'est exactement ce que les quatre dernières années ont confirmé.

Certains défauts peuvent toutefois se transformer en qualités. Le premier ministre sortant paraît un peu insignifiant, parfois même niais, comme lors de son voyage en Inde, mais il semble plutôt inoffensif. M. Harper n'avait rien d'un insignifiant, mais il faisait peur. Le problème de son successeur, Andrew Scheer, est qu'il apparaît aussi insignifiant que M. Trudeau, mais qu'il doit traîner le fantôme de son prédécesseur.

•••••

Contrairement aux conservateurs de Stephen Harper, qui avaient trois mandats dans le corps, M. Trudeau en est à son premier. Il n'a peut-être impressionné personne par son leadership et la magie de son nom opère moins qu'avant, mais on ne sent pas, comme en 2015, ce « désir de changement » à tout prix qui a aussi eu raison du PLQ le 1^{er} octobre 2018. Somme toute, le pays se porte plutôt bien et le premier ministre sortant apparaît encore comme le « moins pire ».

Les sondages des dernières semaines laissent entrevoir la possibilité d'un gouvernement minoritaire, vraisemblablement libéral. C'est sans doute le scénario que privilégie le gouvernement Legault et qui a historiquement été le plus bénéfique au Québec. L'expérience de 2015 montre toutefois qu'une campagne électorale peut changer bien des choses, même si celle qui commence sera deux fois moins longue que la précédente.

Justin Trudeau n'a peut-être impressionné personne par son leadership et la magie de son nom opère moins qu'avant, mais on ne sent pas, comme en 2015, ce « désir de changement » à tout prix.

Troisième sur la ligne de départ à l'époque, le PLC avait fait élire 184 députés et M. Trudeau avait pu former un gouvernement majoritaire que même les sondages effectués dans les derniers jours de la campagne n'avaient pas prévu.

C'est au Québec que le revirement avait été le plus spectaculaire. À la mi-août 2015, le NPD dominait outrageusement avec 47 % des intentions de vote, soit une avance de 27 points sur le PLC. Au bout du compte, les libéraux ont fait élire 40 députés, par rapport à 7 en 2011, tandis que le NPD n'avait sauvé que 16 des 59 sièges que la « vague orange » et Jack Layton lui avaient permis de remporter.

•••••

Au moment où le PQ lutte pour sa survie, la performance du Bloc québécois aura valeur de présage. L'arrivée d'Yves-François Blanchet lui a permis de retrouver une certaine cohésion interne après les déchirements qui ont marqué le court règne de Martine Ouellet, mais les sondages n'ont enregistré aucune progression de ses intentions de vote par rapport à 2015, année où il avait déjà recueilli moins de voix que lors du désastre de 2011.

Personne ne s'attend à ce que le Bloc retrouve sa position hégémonique d'antan, mais un nouveau recul serait de très mauvais augure pour la tentative de refondation péquiste. De toute évidence, la souveraineté ne constitue pas le meilleur cheval de bataille aux yeux de M. Blanchet, qui se pose davantage comme un porte-parole du gouvernement Legault, dont il ne cesse de vanter les mérites. Au lancement de sa campagne, mercredi, son allusion à l'indépendance ressemblait à une figure imposée.

On en arrive presque à prendre Jagmeet Singh en pitié telle la situation du NPD semble désespérée, mais personne ne vote par pitié. « On se bat pour vous », proclame son slogan de campagne. En réalité, le NPD et son chef se battent pour leur survie, et ce n'est sans doute pas au Québec qu'ils pourront sauver les meubles. La question est de plutôt savoir comment se fera le partage de ses dépouilles.

VOIR AUSSI : « LA CHAMBRE DES COMMUNES SOUS LA LOUPE », UN ARTICLE INTERACTIF À LIRE SUR NOS PLATEFORMES NUMÉRIQUES.

Écrivez-nous !

Vous avez des questions ? Nous avons des réponses. Envoyez-nous à l'adresse courriel questions@ledevoir.com vos interrogations sur la campagne électorale, et nous répondrons chaque jour à l'une d'entre elles.

D'ici là, rendez-vous sur nos plateformes numériques pour visionner *Espace citoyen*.



Le premier ministre, François Legault, répond aux questions de la presse à Québec, à l'occasion du lancement officiel de la campagne fédérale, mercredi.

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

de la loi ayant précédé la loi 21 — le projet de loi 62 du Parti libéral du Québec —, M. Singh avait ensuite rajusté le tir en affirmant que ce n'était « pas notre juridiction » et que le fédéral n'avait pas à intervenir.

De passage à London, en Ontario, pour donner le coup d'envoi de sa campagne, M. Singh a fait valoir que le fait qu'il porte lui-même des symboles religieux lui permettra de se connecter avec les Québécois parce qu'il prouvera qu'il accorde de l'importance à l'identité. « J'espère que ma présence au Québec en tant que quelqu'un qui porte le turban et la barbe démontrera aux gens que je suis prêt à me battre pour leur identité. [...] Je veux être un allié pour le Québec et défendre la langue française et promouvoir l'identité québécoise. »

Le chef du Bloc québécois, Yves-François Blanchet, a vivement dénoncé la sortie de Justin Trudeau, qui témoigne, selon lui, d'un souhait de s'immiscer dans les affaires du Québec. « J'ai trouvé que, de façon très claire puisqu'on est en campagne électorale, le premier ministre du Canada a sans équivoque laissé comprendre qu'au besoin, l'argent des Québécois va être utilisé pour lutter et rendre inopérante une loi adoptée en toute légitimité et largement consensuelle au Québec. C'est absolument inacceptable, a-t-il martelé. Les Québécois ont droit à leurs valeurs, à leurs priorités, à leur identité. »

Le Parti vert n'a pas commenté le dossier. La cheffe, Elizabeth May, avait dénoncé la loi québécoise au moment de son étude à l'Assemblée nationale le printemps dernier, arguant qu'« une telle intolérance religieuse n'a pas sa place dans notre société ».

Avec Guillaume Bourgault-Côté et Isabelle Porter

Cabinet ?

M. Blanchet a soutenu qu'après avoir « flirté » successivement avec les trois principaux partis fédéraux, les Québécois seront prêts à donner une nouvelle chance à son parti « renouvelé ». « C'est notre devoir à nous de vous convaincre que la laïcité, c'est nous, que le français, c'est nous, que les régions, c'est nous, que l'énergie propre, c'est nous », a-t-il lancé en évoquant son slogan électoral Le Québec, c'est nous. Ce à quoi M. Scheer a répondu que les bloquistes « seront toujours des spectateurs impuissants qui jouent aux gérants d'estrade ».

Pour sa part, le chef du Nouveau Parti démocratique, Jagmeet Singh, a martelé qu'il aura le « courage » de s'en prendre aux « lobbyistes et intérêts corporatifs », aux « blanchisseurs d'argent et spéculateurs », aux « lobbyistes du secteur des télécommunications » et aux « grands pollueurs » pour offrir aux citoyens ce dont ils ont besoin, soit un système de santé élargi, des logements abordables, des forfaits cellulaires moins coûteux et une lutte contre les changements climatiques plus robuste.

Quant à la cheffe du Parti vert, Elizabeth May, elle a soutenu que ce sera « l'élection la plus importante de l'histoire du Canada ». « Nous dirons la vérité aux Canadiens quant à la gravité de l'urgence climatique. Nous ne faisons pas cela pour effrayer les gens, mais pour leur donner de l'espoir. Nous avons un plan. »

Avec Guillaume Bourgault-Côté et Isabelle Porter

Incarner le changement

QUESTION

SUITE DE LA PAGE A 1

faisant état du refus du Conseil privé de donner à la GRC accès à certains documents du cabinet portant sur cette affaire SNC-Lavalin.

Cette controverse n'a pourtant pas réussi à faire bouger les sondages estivaux favorables au Parti conservateur après le blâme adressé à M. Trudeau par le commissaire à l'éthique mi-août. Fera-t-elle maintenant plus mal au chef libéral ? Difficile à dire, surtout qu'il reste encore 39 jours de campagne et bien d'autres enjeux capables d'en atténuer le souvenir. En fait, Justin Trudeau doit être soulagé que ce nouveau soubresaut n'arrive pas à la veille du scrutin du 21 octobre.

Mais s'il veut gagner, M. Scheer doit accroître ses appuis. Actuellement, son parti et le Parti libéral sont au coude à coude dans les sondages, mais leurs intentions de vote sont réparties de manière à donner moins de sièges au Parti conservateur. Ses appuis sont trop concentrés, alors que ceux des libéraux sont mieux distribués, indiquent les analyses de sondages de la CBC et de *Maclean's*. En plus, le PLC est en avance au Québec et en Ontario. Il a par contre reculé dans les provinces atlantiques et en Colombie-Britannique.

Pour brasser cette donne, Andrew Scheer attaque l'éthique de M. Trudeau qui, de son côté, prévient que son adversaire veut retourner en ar-

Libéraux et conservateurs sont au coude à coude dans les sondages, mais leurs intentions de vote sont réparties de manière à donner moins de sièges au parti d'Andrew Scheer.

rière. Et sur la Toile, des libéraux rappellent le conservatisme social de M. Scheer. De la politique tout ce qu'il y a de plus traditionnel.

Dans ce contexte, même sans grands moyens, M^{me} May peut marquer des points, frapper l'imaginaire de ceux que le sort de la planète inquiète. Quand elle parle de courage collectif, de front commun non partisan pour agir plus vigoureusement contre les changements climatiques, de création d'un conseil des ministres non partisan, comme en temps de guerre, pour s'attaquer à la transformation de l'économie, elle ramène le débat vers le bien commun.

D'autres partis, dont le NPD, le Bloc québécois, le Reform Party, pour ne nommer que ceux-là, ont démontré par le passé qu'avec une masse critique de députés, ils pouvaient faire une différence et influencer l'orientation des politiques publiques. M^{me} May a su, même seule, se faire entendre aux Communes. L'écho qu'elle continue à avoir et la montée de son parti dans les sondages devraient sonner comme un avertissement pour les autres formations.

III AIDE MÉDICALE À MOURIR

Plus de dignité,
moins de restrictions

L

e courageux combat de Nicole Gladu et de Jean Truchon pour accéder à l'aide médicale à mourir n'aura pas été vain. Dans un jugement majeur dévoilé mercredi, la Cour supérieure a accédé à leur requête et invalidé les articles des lois fédérale et provinciale qui exigeaient qu'un patient soit en « fin de vie » (Québec) ou que sa mort soit « raisonnablement prévisible » (Ottawa) pour qu'on mette fin à ses souffrances.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD



Le tribunal a été saisi par les témoignages de ces deux Québécois atteints de maladies incurables, M^{me} Gladu, 73 ans, accablée par un syndrome post-poliomyélite sévère et M. Truchon, 51 ans, atteint de triparalysie depuis la naissance. Lors de leur passage en cour, ils ont avec émotion et conviction fait le récit d'une vie de douleurs, tant physiques que psychiques. La lourdeur du quotidien, la situation de dépendance face aux proches, l'appréhension des douleurs sans cesse plus importantes, la détresse et le désespoir, la recherche de manières concrètes d'en finir : le fil de ces vies à la fois fortes et fragiles a convaincu le juge, qui a souligné « le courage et la détermination » des deux plaignants. Elle a cru à l'authenticité des souffrances relatées et à la véacité de leur quête.

Deux cents pages de jugement pour traverser l'écheveau de l'aide médicale à mourir, avec en plein cœur une question humaine, médicale, morale et juridique : une personne adulte et apte peut-elle recevoir l'aide médicale à mourir (AMM) alors qu'elle ne se trouve pas au seuil de la mort ? Pour éviter de se diriger vers ce que certains ont appelé une « pente glissante », les législateurs avaient répondu non à cette question, faisant de la prévisibilité de la mort un critère d'importance pour accepter ou refuser l'AMM. En permettant à la souffrance extrême de s'inviter dans la prise de décision, la juge Beaudoin offre une nouvelle perspective. C'est un pas majeur et positif.

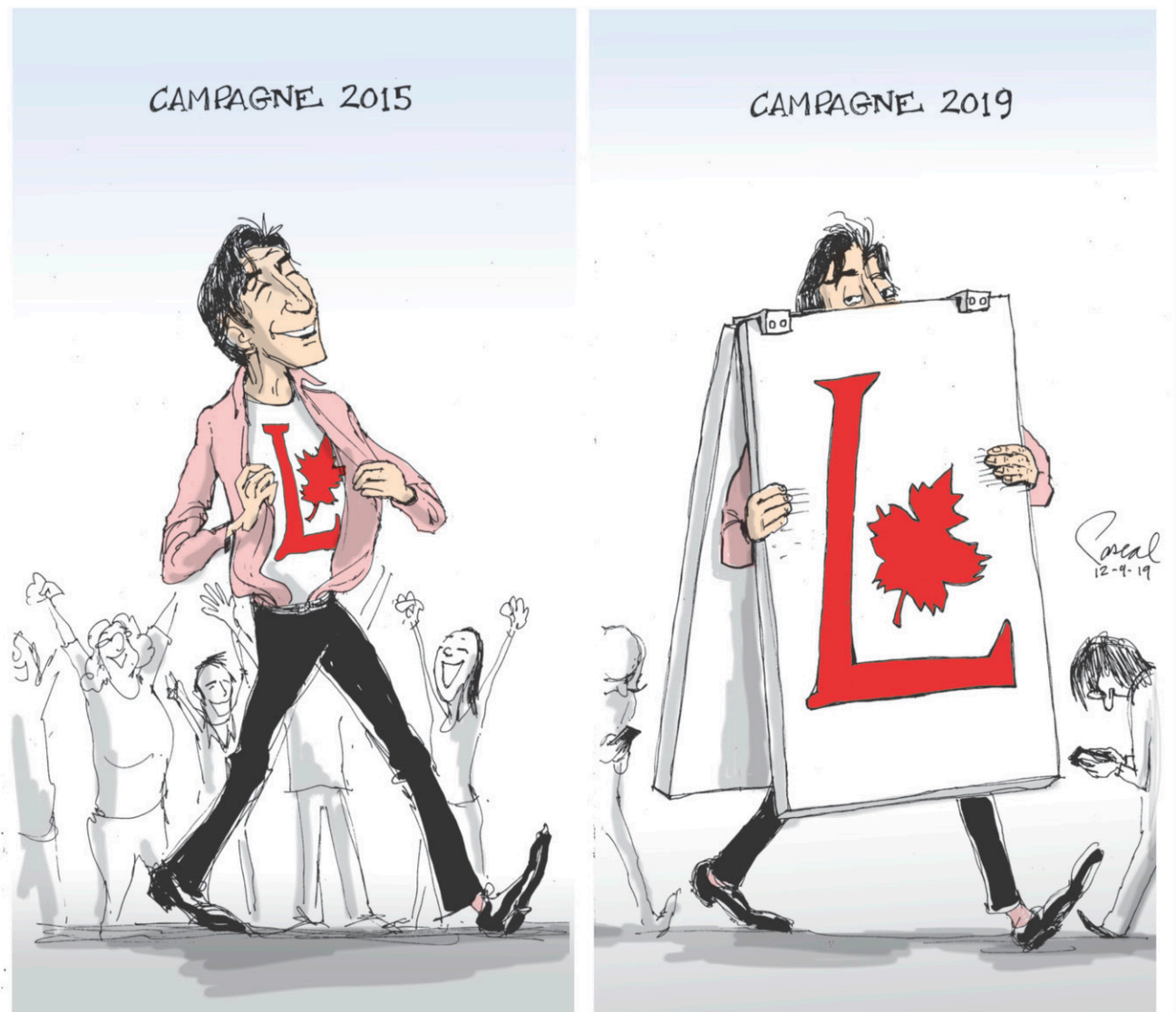
En jugeant inconstitutionnels des pans de la loi du Québec et d'autres de la loi canadienne, la juge Beaudoin force la main d'élus qui n'ont pas agi au moment où ils l'auraient pu, et dû. L'arrêt Carter rendu en 2015 par la Cour suprême ne faisait déjà aucune mention de l'expectative de fin de vie pour donner accès à l'AMM (on y parlait alors de capacité claire à consentir à mettre fin à sa vie et de problèmes de santé graves et irrémédiables causant d'intolérables souffrances), mais la Loi canadienne sur l'aide médicale à mourir de 2016 a joué d'extrême prudence et n'a pas suivi la marche à suivre dictée par la plus haute cour.

En jugeant inconstitutionnels des pans de la loi du Québec et d'autres de la loi canadienne, la juge Beaudoin force la main d'élus qui n'ont pas agi au moment où ils l'auraient pu, et dû

Le Québec, précurseur modèle dans le champ de l'AMM, n'a pas indiqué s'il fera appel de ce jugement, mais il serait malvenu qu'il ne voit pas dans cette cause — tant dans la démarche des deux protagonistes que dans le jugement lui-même — l'occasion d'adoucir le cadre trop sévère de l'AMM. La ministre de la Santé, Danielle McCann, n'a pas que ce jugement à scruter de manière studieuse pour envisager l'élargissement des critères d'accès à l'aide médicale à mourir. Un rapport d'experts vient d'atterrir sur son bureau sur une autre question d'importance, celle de l'accessibilité à l'AMM pour des personnes devenues inaptes en fin de vie.

L'histoire tragique de Michel Cadotte, condamné pour avoir mis fin aux jours de son épouse affligée de la maladie d'Alzheimer, ressurgit inévitablement quand on pense à ce que pourrait vouloir dire, pour des personnes aux prises avec une forme ou une autre de démence ou de pertes cognitives graves, la possibilité de donner un consentement écrit à l'aide à mourir antérieur à la finale de la vie. Aux Pays-Bas, mercredi, s'est conclue une affaire qui a causé tout un retentissement dans ce pays qui a légalisé l'euthanasie en 2002 : la justice néerlandaise a acquitté une médecin qui était accusée d'avoir donné la mort à une patiente atteinte d'Alzheimer sans s'être assurée de manière suffisante de son consentement. Le tribunal a jugé que toutes les précautions avaient été prises au moment où la patiente était encore en mesure de décider. Un riche débat sur la démence profonde et le consentement a accompagné cette cause.

Autant de questions délicates ne se tranchent pas aisément. Mais les élus, et ensuite les médecins, à qui on demandera de suivre la cadence légale, ont en main non seulement la jurisprudence mais aussi nombre d'études et de rapports qui offrent des pistes visant à élargir un cadre aux limites trop restrictives. Le tout au nom de la dignité.



LETTRES

Le cas de l'enseignante qui refuserait de retirer son voile islamique

S'entendant qu'il s'agit ici d'une personne qui ne bénéficie pas d'un « droit acquis » au sens de la loi 21, le comportement de l'enseignante refusant de retirer son voile ne se distinguerait guère de celui de l'employé qui persisterait à afficher à l'école ses convictions politiques ou qui serait surpris à fumer dans le périmètre de l'école.

Cette enseignante serait, comme les autres, par ce comportement, à mon sens sujette à l'application de mesures disciplinaires, suivant les règles prévalant largement en droit du travail, à savoir la gradation des sanctions, et la proportionnalité de la mesure à la faute, en regard des circonstances.

Sans nécessité de réinventer le bouton à 4 trous!

Gabrielle Lavoie
Le 10 septembre 2019

Les politiciennes et le droit à l'avortement

Je suis si fière des femmes qui s'impliquent dans la sphère politique, car, par le politique, nous les femmes, pouvons améliorer nos conditions de vie et celles de la société en général.

Je suis horrifiée d'apprendre que certaines politiciennes telles que Madame Elizabeth May, cheffe du Parti vert, n'empêcheraient pas la réouverture du débat sur l'avortement. Ces politiciennes ont-elles oublié les combats réalisés par nos grands-mères et par nos mères pour le droit d'être considérées comme des personnes, le droit de vote, l'équité salariale, le droit d'être maître de son corps à part entière.

Que penseraient les femmes telles que Thérèse Casgrain, Lise Payette, Simonne Monet-Chartrand, qui se sont battues pour ces acquis ? Et « acquis » est un bien grand mot...

Je vais voter pour le parti qui n'ira pas à l'encontre de ce droit qui est acquis pour plus de 50 % de l'électorat. Mon corps m'appartient, un point c'est tout!

Marylin Nadeau
Citoyenne engagée dans le mouvement féministe lavallois
Le 10 septembre 2019

Réponse à l'article « L'hydroélectricité propre, un mythe ? »

La propreté de l'hydroélectricité est loin d'être un mythe.

Selon l'analyse du cycle de vie réalisé par le CIRAIG de l'Université de Montréal, notre hydroélectricité émet 50 fois moins de gaz à effet de serre (GES) que les centrales thermiques, quatre fois moins que le solaire et se compare à l'éolien. C'est ce que confirment des dizaines d'études et 200 000 mesures.

Quant à nos écosystèmes boréaux, c'est connu qu'ils absorbent moins de CO₂ sur une base annuelle que ceux des zones tempérées ou tropicales. D'une part, les milieux terrestres (forêts et tourbières) absorbent du CO₂ mais émettent aussi du méthane (CH₄), surtout dans les tourbières, un gaz 34 fois plus efficace que le CO₂ pour retenir la chaleur.

D'autre part, il ne faut pas oublier que les forêts boréales sont carbone neutre sur leur cycle de vie (sur une base de 100 ans). C'est-à-dire que la totalité du CO₂ absorbé par les arbres pendant leur existence sera retourné à l'atmosphère à leur mort (maladies, invasions d'insectes, feux de forêt).

Tous ces éléments ont été considérés dans le bilan net des GES au réservoir de l'Eastmain-1 réalisé par l'Université du Québec à Montréal et McGill et publiés dans une revue scientifique en 2012 (Teodoru et al. 2012). Nous travaillons actuellement à documenter un bilan net de GES au complexe de La Romaine.

De plus, afin de réduire son empreinte environnementale, Hydro-Québec a planté des millions d'arbres, revégétalise le bord de routes et aménage des milieux humides à la suite de la construction de nos infrastructures (ou barrages et centrales).

Nos réservoirs sont des écosystèmes dynamiques et vivants, ils séquestrent du CO₂, produisent de l'oxygène et supportent de grosses communautés de poissons. Au Québec, l'hydroélectricité propre, c'est une réalité.

Alain Tremblay, Ph. D.
Le 10 septembre 2019

LIBRE OPINION

Salut Falardeau

Sylvie Marchand
Artiste-militante

Salut Pierre.

Non, on ne se connaît pas personnellement. Mais comme je te considère comme mon frère, mon compatriote, et que tu me manques, tu me permettras.

Ça fait maintenant dix ans que tu es parti. Si tu voyais ça...

La lutte ? Quelle lutte ? « Vous êtes lutteur ? Entraîneur ? Arbitre ! », disait Gratton au gars dans l'avion.

Il n'y a plus de lutte, Pierre, il ne reste que des arbitres, des messieurs pis des « madames » qui commentent ce qui ne se passe pas, ce qui a déjà été, ce qui aurait pu être, ce qui aurait dû arriver. C'est décourageant sans bon sens.

La lutte pour l'indépendance du Québec a lâchement été tablettée, devenue aujourd'hui une mince af-

faire de fonctionnaires, du vieux souvenir *made in Quebec* tout poussiéreux des années passées, des douleurs ensevelies, pas du tout guéries, à peine soignées, que tolère encore, et lamentablement, ce peuple endormi. Car oui, l'ami, notre peuple dort toujours au gaz, « cacanadien » et les autres.

« Y est où le monde ? », t'insurgeais-tu, il y a de cela quelques années. « Ils doivent être chez Ikea », tu répondais toi-même. Ils sont encore là, chez Ikea, au Dollarama, Walmart, etc. Sinon, ils ont les yeux rivés sur leur téléphone vraiment intelligent, leurs « suiveux », leur Netflix, leur maudit « livre à faces » insupportable, égocentrique, narcissique... Si tu voyais ça, mon vieux, c'est horripilant sans bon sens.

Notre grand projet de nous donner un pays a été réduit à un

vague dossier qui embaume le cèdre et les boules à mites quelque part, survivant frêlement dans les coulisses sombres de la petite politique québécoise, dite « provinciale »...

Le dernier référendum, tu le sais, ça fait maintenant 24 ans. Vingt-quatre, Pierre ! Rien, il ne s'est strictement rien passé depuis.

Et c'est précisément pour cette raison que tu me manques. Notre peuple, confrère, aurait certainement besoin d'une grande gueule indépendantiste comme la tienne pour se faire secouer un brin, se faire botter le derrière... « Sais-tu c'que ça t'prendrait, toé ? C'est d'un bon coup d' pied dans l'cul ! », disait « tendrement » mon père quand j'étais jeune. Il n'avait pas complètement tort.

Notre bon peuple québécois aurait effectivement besoin de se faire brasser la cage fédéraliste... avant que tous les indépendantistes soient rendus à Ottawa.

Mais voilà, notre bon peuple, cher ami, comme tout animal bien dressé, domestiqué, reste dans sa cage. Elle est drôlement confortable, la cage, tu sais. Elle est même jolie, la maudite cage, dorée, reluisante, familière, sécurisante.

Ils ont les yeux rivés sur leur téléphone vraiment intelligent, leurs « suiveux », leur Netflix, leur maudit « livre à faces » insupportable, égocentrique, narcissique...

Et comme on la connaît déjà très bien, la cage, alors on reste dedans, de peur de voir ce qui se trame dehors, par crainte de découvrir ce qui se passe de l'autre bord du grillage, et surtout, surtout, de peur d'avoir à s'affranchir.

Car à ce moment-là, on serait alors obligé, comme peuple, de sortir de la cage, de se développer des gonades pis une précieuse colonne vertébrale, de se tenir enfin debout, une bonne fois pour toutes, de s'impliquer, de se battre, de lutter, de s'emanciper... Et tout ça, eh bien, ça donne le vertige.

Devenir, s'assumer, être fier, autonome, indépendant, avoir une identité claire et propre à nous, tout

ça, dans la tête de bien des humains, je ne t'apprends rien, c'est immense, gigantesque, incomparable. Ça semble même, par moments, une tâche colossale, une mission insurmontable.

Alors on préfère encore la cage. On préfère encore, comme peuple, rester à genoux, dans notre marde.

Oui Falardeau, c'est toujours à vomir, icitte, dans ce presque-pays, malheureusement.

À plus, camarade.

Extrait de *Les bœufs sont lents mais la terre est patiente* :

« Moi, j'écris pour combattre le sentiment d'impuissance qui m'étreint jour après jour. J'écris pour garder le moral. J'écris pour me venger des salopards qui nous racontent des peurs. J'écris pour lutter contre la bêtise et le mensonge médiatisé. [...] Quand j'écris, c'est pour partager mon écoeurement. J'écris pour ne pas étouffer dans mes propres vomissements. J'écris pour me libérer de ma haine dévorante. J'écris pour respirer un peu d'air pur dans toute cette marde. »

Pierre Falardeau (1946-2009)

Les élections fédérales, les langues officielles et le Québec

Linda Cardinal

Professeure titulaire à l'Université d'Ottawa et professeure associée à l'Université de l'Ontario français

Martin Normand

Chercheur postdoctoral à l'Université d'Ottawa

La campagne électorale fédérale ne sera pas de tout repos. Alors que la question de l'environnement occupera sans doute une large place, et nous le souhaitons, qu'en sera-t-il du dossier des langues officielles? La population francophone et anglophone du Québec a été solidaire des francophones de l'Ontario depuis l'automne 2018 dans leur résistance aux compressions du gouvernement Ford. Toutefois, le Québec a aussi un rôle à jouer dans le domaine des langues officielles au-delà des enjeux ponctuels qui concernent les francophones dans les différentes provinces au pays.

Cette campagne électorale constitue une bonne occasion pour la population québécoise d'interpeller les candidats des différents partis politiques fédéraux afin de leur deman-

der comment ils ou elles entendent faire avancer la promotion du français au pays. Cette question devrait la concerner autant que les francophones hors Québec. Voici quelques enjeux communs à tous les francophones au pays.

Fonction publique

La dualité linguistique au sein de la fonction publique fédérale: il existe des problèmes systémiques récurrents dans la mise en œuvre des obligations linguistiques par le gouvernement canadien au sein de la fonction publique fédérale. Un récent rapport à l'intention du greffier du Conseil privé a bien mis en lumière qu'une culture de dualité linguistique inclusive fait toujours défaut dans la fonction publique fédérale.

De plus, l'utilisation de nouvelles technologies dans la fonction publique fédérale s'accélère, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'égalité réelle du français et de l'anglais. Par exemple, le recours à la traduction automatisée de l'anglais vers le français engendre des communications qui ne sont pas de

qualité équivalente dans les deux langues. Aussi, la mise en place d'équipes décentralisées peut rendre le droit de travailler dans la langue de son choix difficile à opérationnaliser.

Lentille francophone

L'absence d'une lentille des langues officielles, c'est-à-dire d'un outil d'analyse différencié, au sein du gouvernement et les pouvoirs limités du commissaire aux langues officielles à l'égard des institutions récalcitrantes comme Air Canada sont autant d'enjeux qui devraient aussi interpeller la population québécoise. Un outil d'analyse différenciée selon les langues officielles pour la planification, la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques et de programmes devrait obligatoirement être utilisé par les institutions fédérales, comme l'est l'outil qu'elles utilisent déjà en matière d'analyse comparative entre les sexes.

La langue, un vecteur d'identité et de citoyenneté: la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada réclame une nou-

La présente campagne électorale constitue une bonne occasion pour demander aux candidats ce qu'ils comptent faire pour avancer la promotion du français au Canada

velle gouvernance des langues officielles au pays, des ententes fédérales-provinciales plus contraignantes pour les provinces, le bilinguisme obligatoire des juges à la Cour suprême et l'obligation pour les institutions fédérales d'utiliser les services du Bureau de la traduction dans le cadre de l'exercice en cours de modernisation de la Loi sur les langues officielles piloté par la ministre du Tourisme, des Langues officielles et de la Francophonie, Mélanie Joly. La population québécoise devrait appuyer ces revendications.

Par ailleurs, l'intervention du gouvernement canadien en matière de langues officielles au pays prend appui sur trois principes clés qui doivent continuer à guider son action en vue de la modernisation de la présente loi. Ce sont:

1. La langue est un puissant vecteur de cohésion sociale et doit continuer de l'être.

2. La langue française est un élément clé de la citoyenneté canadienne parce qu'elle est aussi une langue de culture, de science, de vie publique.

3. La progression de l'égalité du français et de l'anglais doit être soutenue, sans exclure par ailleurs la possibilité de permettre à d'autres langues de s'exprimer, en particulier les langues autochtones.

La population francophone du Québec ne doit pas boudier le dialogue sur les langues officielles au pays. La campagne électorale qui s'amorce constitue une bonne occasion de montrer qu'elle en mesure l'importance.



John Bolton n'a jamais bénéficié d'une relation personnelle forte avec Trump, contrairement à d'autres proches conseillers politiques, tels Stephen Miller et Jared Kushner.

JESSICA HILL
ASSOCIATED PRESS

Trump et surtout l'exprimer publiquement, comme le faisait fréquemment Bolton en entrevue ou sur Twitter, représente un affront de taille pour un président qui exige un niveau de loyauté de la part de ses subordonnés qui atteint des sommets de flagorneurie. Car, au-delà des différences d'idées, Bolton n'a jamais bénéficié d'une relation personnelle forte avec Trump, contrairement à d'autres proches conseillers politiques, tels Stephen Miller et Jared Kushner. Bien que Trump l'ait choisi pour remplacer H.R. McMaster en avril 2018 parce qu'il appréciait ses interventions sur la chaîne Fox News et souhaitait s'entourer de gens rompus à l'idée de déchirer l'accord sur le nucléaire iranien de 2015, il n'a jamais vraiment apprécié John Bolton, dont il critiquait ouvertement l'apparence — une moustache trop garnie — et les idées — Trump disait qu'il freinait même le conseiller faucon dans sa volonté de déclencher une nouvelle guerre.

Une lame à double tranchant

Comment un habile manipulateur bureaucratique de la trempe de Bolton a-t-il pu ainsi être mis hors d'état de nuire aussi aisément durant les derniers mois?

Désireux d'exercer un contrôle quasi absolu sur la formulation de la politique étrangère et profitant du fait qu'il était encore relativement dans les bonnes grâces de Trump, l'ex-conseiller a rapidement démantelé le processus décisionnel formel que s'était évertué à mettre sur pied son prédécesseur McMaster. En concentrant la formulation des politiques entre les mains d'un petit groupe de loyalistes qu'il avait positionné à différents postes clés au sein du Conseil pour la sécurité nationale (NSC), Bolton a pu exercer énormément de pouvoir pendant un temps sur le processus décisionnel. Il a par exemple réussi à contourner l'annonce par Trump en décembre 2018 du retrait des troupes américaines de Syrie.

Bolton a aussi mis en œuvre une politique de pression maximale sur le régime de Nicolás Maduro au Venezuela et a même convaincu Trump d'appuyer une tentative de coup d'État manqué survenu à la fin avril 2019. Certes, lorsque ses préférences concordait avec celles du président, il a pu atteindre des objectifs de longue date, comme le retrait du traité sur les forces nucléaires intermédiaires (FNI) de 1987. Mais au final, Trump a commencé à trouver Bolton encombrant.

Si le démantèlement du processus décisionnel a largement profité à l'ex-conseiller, ce changement a aussi aliéné Bolton auprès de tous ses collègues et provoqué une quasi-coalition de ceux-ci contre lui, avec en plus ses idées discordantes de celles du président utilisées comme prétexte pour convaincre Trump de se débarrasser de lui. Bolton a été victime de sa propre ambition, mais surtout a créé toutes les conditions décisionnelles favorables à son éjection.

Avis à son successeur: il lui faut aimer inconditionnellement Donald Trump et laisser de côté ses convictions.

III ÉTATS-UNIS

Quand Trump a raison de son faucon

Vincent Boucher

Doctorant en science politique

Charles-Philippe David

Président de l'Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM

C'était écrit dans le ciel depuis le printemps. Les jours du conseiller pour la sécurité nationale, John Bolton, étaient comptés, celui-ci contredisant le président sur la plupart des dossiers chauds de politique étrangère (Iran, Corée du Nord, Venezuela et Afghanistan). Bolton a été l'artisan de ses propres malheurs. Par rapport à la nouvelle du départ de Bolton, on pourrait croire que ce dernier n'est que la plus récente victime des sautes d'humeur d'un président improvisateur qui dirige une administration battant tous les records en matière de taux de roulement du personnel exécutif.

Cependant, John Bolton, le faucon rompu à la rhétorique néoconservatrice des « États voyous » et de la « troïka de la tyrannie », est aussi en grande partie responsable de son renvoi. En tant que conseiller pour la sécurité nationale, il a vécu et a péri par l'épée. En voici les raisons.

Connu pour ses idées belliqueuses, son entêtement et ses manœuvres bureaucratiques sans compromis, Bolton ne s'est pas fait d'amis à la Maison-Blanche de Trump.

Que ce soit une altercation à deux pas du Bureau ovale avec l'ancien chef de Bureau John Kelly ou la propagation de rumeurs au sujet du départ imminent de l'ancien secrétaire à la Défense James Mattis, les anecdotes sur son style abrasif sont nombreuses. Ses méthodes singulières ont froissé aussi les piliers actuels de l'administration, comme Mick Mulvaney, le chef de Bureau par intérim de la Maison-Blanche, et le secrétaire d'État, Mike Pompeo. Ce dernier dissimulait d'ailleurs très mal son sourire lors de la conférence de presse suivant l'annonce du départ de son rival.

Corée du Nord et Iran

Contrairement à Pompeo, qui a su gagner la confiance de Trump en défendant tant bien que mal sa politique étrangère incohérente, Bolton a refusé de compromettre ses objectifs rigides quant à l'usage de la puissance militaire américaine pour appuyer docilement les positions girouettes de son

président. L'exemple le plus frappant est survenu au début juillet dernier, quand Donald Trump a visité la zone démilitarisée entre les deux Corées pour une rencontre impromptue avec Kim Jong-un afin de poursuivre sa politique d'ouverture vis-à-vis de Pyongyang. Plutôt que d'accompagner son patron pour ce moment historique, Bolton a choisi d'exprimer son désaccord et de garder ses distances par rapport à ce qu'il estimait être une politique vouée à l'échec. Il s'est rendu en Mongolie pour effectuer une visite diplomatique déjà prévue.

Les rapports avec l'Iran ont aussi attisé les tensions entre les deux hommes: Bolton militait en faveur des frappes que Trump a annulées à la dernière minute en juin et il s'est opposé à l'idée d'un sommet entre Trump et le président iranien, Hassan Rohani. Ces deux dossiers illustrent à quel point les désaccords ont été profonds entre l'ex-conseiller et le président. Mais ne s'agit-il que d'un débat d'idées entre eux? Ce départ révèle un problème plus profond qui a trait au rôle même du conseiller pour la sécurité nationale au sein du gouvernement Trump.

En soi, être en désaccord avec

John Bolton, le faucon rompu à la rhétorique néoconservatrice des « États voyous » et de la « troïka de la tyrannie », est aussi en grande partie responsable de son renvoi

III ASTRONOMIE

Une vive concurrence dans la chasse aux exoplanètes

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

La compétition dans la course à la découverte d'exoplanètes qui hébergeraient la vie est féroce. Un astronome de l'Université de Montréal en a fait les frais au moment où une équipe de l'University College de Londres annonçait mercredi dans la revue *Nature Astronomy* la détection de vapeur d'eau dans l'atmosphère d'une exoplanète qui orbite dans la zone habitable de son étoile, et ce, en utilisant les données obtenues par l'équipe montréalaise, laquelle s'appropriait à publier la même découverte et même plus dans l'*Astronomical Journal*!

Pour l'astronome Robert Lamontagne de l'Université de Montréal, cette façon de faire est « disgracieuse » de la part de l'équipe britannique, mais elle montre à quel point « la compétition est féroce dans la chasse aux exoplanètes qui ressemblent à la Terre ». La découverte effectuée par l'astronome Björn Benneke et son équipe de l'Université de Montréal est prometteuse, car K2-18 b est la seule planète connue à ce jour à l'extérieur du système solaire dont la température autorise la présence d'eau liquide et qui possède une atmosphère contenant de la vapeur d'eau, deux conditions nécessaires à la prolifération de la vie.

L'existence de cette exoplanète a été confirmée en 2017 par Björn Benneke et son équipe grâce au télescope spatial Spitzer. À l'époque, leurs observa-

tions leur avaient permis de déterminer la distance à laquelle K2-18 b se trouve par rapport à son étoile, ainsi que la brillance et la température de cette dernière. Comme l'étoile est une naine rouge « beaucoup plus petite que notre soleil, elle rayonne donc beaucoup moins de lumière et de chaleur. Mais comme K2-18 b se situe beaucoup plus proche de son étoile — elle fait une orbite autour de son étoile en 33 jours — que la Terre par rapport au Soleil, K2-18 b reçoit autant de chaleur de son étoile que la Terre du soleil », explique Björn Benneke.

En collaboration avec des collègues de Toronto, les chercheurs de Montréal ont ensuite mesuré la masse de cette exoplanète qui est 8,6 fois plus grande que celle de la Terre, et dont le rayon est 2,5 fois celui de notre planète.

« Très tôt, nous avons identifié cette planète comme une cible très intéressante dont on devrait caractériser l'atmosphère en priorité car elle se situe dans la zone habitable de son étoile. En 2018, nous avons obtenu l'accès au télescope spatial Hubble [qui est extrêmement convoité]. Nous avons effectué nos observations en collaboration avec la NASA, puis téléchargé les données de ces observations et procédé à leur analyse. Nous avons finalement soumis un article relatant nos principales découvertes, dont notamment celle de vapeur d'eau dans l'atmosphère de la planète. L'équipe de Londres a, quant à elle, simplement utilisé les données que nous avons produites [une fois qu'elles sont tombées dans le domaine public] et a écrit un article

L'équipe de Londres a simplement utilisé les données que nous avons produites [une fois qu'elles sont tombées dans le domaine public] et a écrit un article dans *Nature Astronomy* sans nous avoir joints pour collaborer et en ayant comme principale motivation d'aller plus vite que nous

BJÖRN BENNEKE



dans *Nature Astronomy* sans nous avoir joints pour collaborer et en ayant comme principale motivation d'aller plus vite que nous », raconte Björn Benneke. Ce dernier, en apprenant la publication imminente des chercheurs britanniques, a demandé que la publication de son article qui avait été soumis à l'*Astronomical Journal* soit devancée à mardi soir.

Alors que l'équipe britannique fait également état de la présence de vapeur d'eau dans l'atmosphère de K2-18 b, celle de Montréal va encore plus loin en révélant la présence de fins nuages dans les couches médianes de l'atmosphère dans lesquels « l'eau peut se condenser ».

« Nous détenons des données probantes indiquant que de l'eau liquide sous forme de gouttelettes forme des nuages semblables à ceux que nous connaissons sur Terre. On peut donc imaginer que certaines régions de la planète reçoivent de la pluie. Toutes ces caractéristiques font de K2-18 b une planète très similaire à la Terre », fait remarquer M. Benneke.

« Toutefois, K2-18 b est très différente de la Terre, car elle ne possède pas de surface rocheuse comme elle. Cette planète est en majorité constituée de gaz, principalement de l'hydrogène. Mais à mesure que l'on s'enfonce dans l'atmosphère, cette dernière devient de plus en plus dense jusqu'à ce qu'on atteigne un fluide épais et dense. Il s'agit donc d'une planète hybride entre une planète rocheuse et une géante gazeuse, que l'on pourrait appeler une mini-Neptune, explique-t-il. Pour posséder une surface rocheuse, il aurait fallu que K2-18 b ait une masse 20 fois plus grande que celle de la Terre compte tenu de sa plus grande taille. »

« On ne trouve sûrement pas de formes de vie, comme des reptiles ou des humains sur cette planète. Mais étant donné que, dans le milieu de l'atmosphère, on retrouve des conditions semblables à celles sur Terre, il est possible que des bactéries terrestres puissent survivre à cet endroit », affirme l'astronome, qui est impatient de faire des observations avec le futur télescope spatial James Webb. Son équipe y aura accès en priorité car l'Université de Montréal fournit l'un des principaux instruments qu'il comportera.

MODELISATION M. KORNMESSER ESA / HUBBLE VIA ASSOCIATED PRESS

EN BREF

Propos controversés : François Legault défend Geneviève Guilbault

QUÉBEC — Le premier ministre, François Legault, a soutenu sa ministre Geneviève Guilbault, quelques heures après que celle-ci se fut excusée pour des propos controversés sur d'ex-employés. Il a ridiculisé la demande des libéraux de changer de ministre à la tête de la Sécurité publique. M^{me} Guilbault a fait son mea culpa mercredi après avoir été questionnée par les journalistes sur le départ de quatre personnes au sein de son cabinet. Elle avait affirmé qu'elle les avait congédiés parce qu'ils n'avaient pas la capacité de suivre le rythme de travail. *Le Journal de Montréal* avait fait état, jeudi dernier, du départ du directeur de cabinet de M^{me} Guilbault, Alain Lavigne, d'un conseiller, Pierre-Paul Côté, ainsi que de l'attachée politique Jacqueline Aubé.

Le Devoir

Toujours pas de sanction pour les usagers de Lime

Aucun utilisateur de trottinette électrique Lime n'a été sanctionné par la compagnie depuis le déploiement du service à Montréal il y a près d'un mois. Peu d'usagers portent pourtant un casque — tel que le prescrit la réglementation — et de nombreuses trottinettes mal stationnées parsèment les trottoirs de la métropole. Le directeur principal du développement stratégique de Lime au Canada, Christopher Schafer, a rappelé mercredi que la compagnie a mis en place de nombreuses mesures pour sensibiliser ses utilisateurs au bon respect des règles. Si elle n'a pas subi de sanctions de la part de la Ville de Montréal, Lime affirme avoir reçu une lettre de l'administration municipale, le 23 août dernier, dans laquelle la Ville réclame des améliorations concernant la question spécifique du stationnement.

Le Devoir

Les États-Unis vont interdire les cigarettes électroniques aromatisées

WASHINGTON — Le gouvernement de Donald Trump a annoncé mercredi que les cigarettes électroniques aromatisées seraient interdites à la vente dans les prochains mois, pour contrer leur succès croissant dans les collèges et lycées. Les autorités sanitaires ont annoncé en même temps l'interdiction à venir des liquides aromatisés, par exemple au menthol, à la mangue ou à la fraise, parce qu'ils attirent toute une génération de jeunes qui deviennent dépendants à la nicotine, effaçant des années de progrès contre la cigarette. Un lycéen sur quatre vapotait en 2019 aux États-Unis, selon une enquête publique annuelle, a annoncé le département de la Santé en révélant des résultats préliminaires.

Agence France-Presse

Les conservateurs encore majoritaires au Manitoba

WINNIPEG — Brian Pallister et ses progressistes conservateurs ont déclenché des élections anticipées et ont gagné gros. M. Pallister a demandé la dissolution de la législature plus d'un an avant la date prévue et le scrutin s'est conclu mardi par la réélection d'un gouvernement majoritaire conservateur. Le parti a remporté 36 des 57 sièges de l'Assemblée législative et compte poursuivre son plan de réduction des dépenses, de rationalisation dans le secteur de la santé et de baisses d'impôts. Les conservateurs ont toutefois échoué à égaler les 40 sièges qu'ils avaient remportés en 2016, soit la plus grande majorité depuis un siècle au Manitoba alors qu'ils mettaient fin à 17 ans de gouvernance néodémocrate.

La Presse canadienne

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jarvis de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.